

déi Lénk

Myriam Cecchetti
Députée

Luxembourg, le 27 octobre 2022

Concerne : Question parlementaire relative à l'organisation des rentrées de l'éducation précoce dans les communes.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de l'Intérieur ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Education nationale.

Dans certaines communes, les rentrées pour l'éducation précoce se font parfois en deux respectivement trois temps. Ainsi, les enfants qui auront atteint l'âge de trois ans au début de chaque trimestre pourraient être scolarisés. Pourtant, ce ne serait pas le cas dans toutes les communes.

Partant, je voudrais demander à Madame la ministre de l'Intérieur :

1. Quelles sont les communes qui permettraient une deuxième, voire une troisième rentrée de l'éducation précoce ? Combien d'enfants sont inscrits pour chaque séance de rentrée ?

L'éducation précoce fonctionne selon des modalités différentes selon les communes. Ainsi certaines communes proposent une éducation précoce à plein et/ou à mi- temps. D'autres encore proposent une option d'accueil en maison relais, ce que le modèle de l'éducation précoce tel que conçu par les lois en vigueur ne prévoit pas. Dans un contexte de manque de structures d'accueil communales et de chaises dans les maisons relais, les demandes de dérogation à l'enseignement précoce dans l'objectif d'une scolarisation en cycle 1 d'enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 4 ans semblent se multiplier selon nos informations.

Partant je voudrais poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

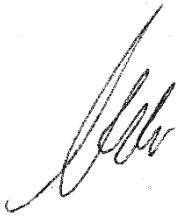
2. Quelles sont les communes qui proposent un service d'éducation précoce et combien de structures d'éducation précoce existent par commune ? Combien d'enfants y sont inscrits par commune ?

3. Quelles sont les communes qui proposent un enseignement précoce respectivement à mi-temps et à plein-temps ?

4. Quelles sont les communes qui proposent un service d'accueil dans les maison relais à destination des enfants en éducation précoce ?
5. Dans les communes proposant un accueil en maison relais aux enfants bénéficiant de l'éducation précoce, combien d'enfants bénéficient de cette offre ?
6. En l'espace de trois ans , combien de demandes d'admission en cycle 1 d'enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 4 ans sont reçues par les services compétents des différentes communes ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti
Députée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Cecchetti', written in a cursive style.



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n° 7090 de Madame la Députée Myriam Cecchetti

Ad 1)

Afin de faciliter au maximum la transition entre le contexte familial et l'école, l'organisation de l'éducation précoce, qui incombe à la commune respective, est soumise à une plus grande flexibilité. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Les autorités communales peuvent toutefois proposer des admissions au cours de l'année scolaire pour les enfants âgés de trois ans révolus à ce moment.¹

Pour l'année scolaire 2021/2022, il y a eu un total de 4 523 inscriptions à l'éducation précoce. Ces inscriptions se sont réparties comme suit sur les trois trimestres :

Tableau 1 : Inscriptions à l'éducation précoce pour l'année scolaire 2021/2022

Moment d'inscription	Nombre d'inscriptions
1 ^{er} trimestre	4 288
2 ^{ème} trimestre	122
3 ^{ème} trimestre	10
Élèves nouvellement arrivés au Luxembourg au cours de l'année scolaire 2021/2022	88
Premières inscriptions en cours d'année suite à un déménagement au niveau national	15
TOTAL	4 523

Une liste des communes proposant une inscription à l'éducation précoce en cours d'année se trouve en annexe (tableau 2).

Il convient ici de noter que le tableau 2 se base sur les inscriptions effectives de l'année scolaire 2021/2022 saisies dans la base de données mise à disposition des communes par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse conformément au *règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission.*

¹ Article 18 de la *Loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental* et Circulaire de printemps 2022 p.15.

Dans ce contexte, il n'est pas exclu que d'autres communes proposent également une inscription en cours d'année scolaire, mais qu'il n'y a pas eu d'inscriptions, faute de demandes de la part de parents d'élèves.

Ad 2)

Veillez consulter le tableau 2 qui se trouve en annexe.

Ad 3)

Comme l'éducation précoce est une offre dont la fréquentation est facultative, certaines communes prévoient également une inscription de l'enfant à temps partiel. Il convient ici de préciser qu'il ne s'agit pas d'un enseignement à mi-temps dans le sens classique, mais d'une répartition sur des plages de matin et de midi.

Les jeunes enfants ont besoin de repères stables qui leur procurent orientation, sécurité et confiance. Dans ce contexte, et afin que l'éducation porte ses fruits, le ministère encourage les autorités communales de prévoir un minimum de quatre plages² par semaine par enfant. Dans ce contexte, il se révèle propice de noter que 3 126 élèves étaient inscrits, pendant l'année scolaire 2021/2022, à temps plein dans une classe de l'éducation précoce, ce qui revient à 69 %.

Une liste avec les communes ayant eu des inscriptions à temps partiel pour l'année scolaire 2021/2022 se trouve en annexe (tableau 2).

Ad 4)

Selon les données de la facturation en juin 2022, le nombre de communes où au moins un enfant inscrit en éducation précoce et accueilli dans un SEAS (service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés) conventionné ou non conventionné est de 86, ce qui revient à 84 %. Veuillez trouver les communes concernées dans le tableau 2 qui se trouve en annexe.

Ad 5)

En juin 2022, il a été relevé que 3 300 enfants inscrits à l'éducation précoce fréquentaient une structure d'éducation et d'accueil.

Le chiffre d'enfants inscrits à l'éducation précoce et fréquentant une structure d'éducation et d'accueil se répartit comme suit :

- 2 878 enfants inscrits en service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (conventionnés et privés) (Maisons relais/Foyers scolaires) ;
- 271 enfants inscrits en service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants (conventionnés et privés) (crèches) ;
- 151 enfants inscrits chez une assistante parentale.

Ad 6)

La gestion des demandes d'inscription dans une classe de l'éducation précoce fait partie de l'organisation scolaire et relève donc de la responsabilité des communes³. Dans ce contexte, les chiffres repris dans le tableau 3 proviennent de la base de données mise à disposition des communes par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse conformément au *règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire*

² Circulaire de printemps 2022 p. 16

³ Article 58 de la *Loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental*

que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission et reflètent uniquement le nombre d'inscriptions dans une classe d'éducation précoce saisi par les communes.

Tableau 3 : Inscriptions à l'éducation précoce

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre d'inscriptions dans une classe de l'éducation précoce	3 916	4 356	4 523

Luxembourg, le 9 décembre 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH

Annexe - Tableau 2

	Communes	Nombre d'écoles proposant des classes d'éducation précoce	Élèves inscrits dans une classe de l'éducation précoce pour l'année scolaire 2021/22	Inscriptions à temps partiel pour l'année scolaire 2021/22	Possibilité d'une 1^{re} inscription d'un élève en cours d'année scolaire dans une classe d'éducation précoce	Communes où au moins un enfant inscrit en précoce et accueilli dans un SEAS
	Äerenzdall	1	23	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Beaufort	1	33	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Beckerich	1	10	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Non
	Berdorf	1	15	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Bertrange	1	55	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Bettembourg	3	88	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Bettendorf	1	17	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Betzdorf	1	38	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Bissen	1	32	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Biwer	1	25	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Bourscheid	1	14	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Bous	1	28	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Clervaux	1	41	Oui	Possibilité d'une 1 ^{re} inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui

	Colmar-Berg	1	17	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Consdorf	1	24	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Contern	1	26	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Dalheim	1	23	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Diekirch	1	35	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Differdange	5	269	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Dippach	1	32	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Dudelange	6	146	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Echternach	1	19	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Ell	1	6	Non	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Erpeldange-sur-Sûre	1	19	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Esch-sur-Alzette	8	220	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Esch-sur-Sûre	1	12	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Ettelbruck	1	70	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Feulen	1	23	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Fischbach	1	14	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui

	Frisange	1	27	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Non
	Garnich	1	23	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Goesdorf	1	15	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Grevenmacher	1	24	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Grosbous	1	15	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Habscht	2	49	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Heffingen	1	17	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Helperknapp	1	48	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Hesperange	4	144	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Junglinster	3	91	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Käerjeng	2	40	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Kayl	1	58	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Kehlen	1	51	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Koerich	1	16	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Kopstal	1	22	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Larochette	1	15	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui

	Lenningen	1	18	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Leudelange	1	26	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Lintgen	1	30	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Lorentzweiler	1	49	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Luxembourg	19	533	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Mamer	2	86	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Mersch	1	69	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Mertert	2	47	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Mertzig	1	26	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Mondercange	2	49	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Mondorf-les-Bains	1	33	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Niederanven	1	62	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Nommern	1	18	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Pétange	2	110	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Préizerdaul	1	13	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Rambrouch	1	41	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui

	Reckange-sur-Mess	1	25	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Non
	Redange-sur-Attert	1	17	Non	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Reisdorf	1	12	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Remich	1	35	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Roeser	1	51	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Rosport-Mompach	2	50	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Rumelange	1	23	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Saeul	1	18	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Sandweiler	1	38	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Sanem	4	153	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Schengen	3	41	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Schieren	1	22	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Schiffange	3	78	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	SCHOULKAUZ	1	15	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Schuttrange	1	36	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	SISPOLO	1	48	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui

	Stadtbredimus	1	19	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Steinfort	1	33	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Non
	Steinsel	1	51	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Strassen	1	76	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Syndicat Billek Dreibern	1	37	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Syndicat scolaire Harlange	1	49	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	SYNECOSPORT	1	26	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Tandel	1	23	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Troisvierges	1	34	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Useldange	1	15	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Vianden	1	7	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Vichten	1	11	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Wahl	1	9	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Waldbillig	1	19	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Non
	Waldbredimus	1	17	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire offerte par la commune	Oui
	Walferdange	1	65	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui

	Weiler-la-Tour	1	22	Non	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Weiswampach	1	18	Oui	Pas d'inscriptions en cours d'année pour l'année scolaire 21/22	Oui
	Wiltz	3	49	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
	Wincrange	1	42	Oui	Possibilité d'une 1ère inscription en cours d'année scolaire non offerte par la commune	Oui
TOTAL	97	154	4 523	94	19	86

